

3BMCR
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 80 Avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
RCS DIJON 897 692 810

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

L'an deux mille vingt-six,
Le trente-et-un mars,
À seize heures.

Les associés de la société 3BMCR, société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sur convocation qui leur a été faite par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance, par tous les Associés présents.

La séance est ouverte sous la présidence de la société DIVALEE, Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que l'Assemblée réunit le quorum requis. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

La Société REVISION GESTION AUDIT, Commissaire aux comptes, est absente et excusée.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- *Agrément de la cession d'actions et agrément de nouveaux associés,*
- *Modification des dirigeants,*
- *Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et de dépôt,*
- *Questions diverses.*

Puis la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts à jour de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le rapport de la Présidente,
- le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée,
- la liste des associés.

Puis, la Présidente expose que la société **SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON**, SAS au capital de 88.832 Euros dont le siège social est 24 Rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 383 527 330, envisage d'acquérir 2.499 actions en pleine propriété représentatives du capital social de la société 3BMCR, et qu'il conviendrait d'agréer la société SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON en qualité de future associée.

L'autorisation de la cession a été consentie par la société ITM ENTREPRISES et la cession d'actions est effectuée ce jour.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare bonne et agréable la cession d'actions à intervenir au profit de :

La société SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON
SAS au capital de 88.832 Euros
siège social : 24 Rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS
RCS PARIS 383 527 330

et agréé la société **SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON** en qualité de nouvelle associée.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SUSPENSION DE SEANCE

La séance est suspendue afin de procéder à la signature des ordres de mouvement caractérisant la cession de 2.499 actions en pleine propriété de la société 3BMCR au profit de la société SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON.

La société SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON est donc propriétaire de 2.499 actions en pleine propriété de la société 3 BMCR.

Une fois la cession d'actions signée, la séance est reprise, le droit de vote étant exercé par la société SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON et la société ITM ENTREPRISES, à hauteur de leur participation respective dans le capital social de la société 3 BMCR.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de ses fonctions de Présidente de la société DIVALEE à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement pour une durée illimitée à compter de cette même date :

Monsieur Cédric GAILLARDIN
Né le 9 septembre 1983 à SAINT-VALLIER (71)
Demeurant :

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence.

LA PRÉSIDENTE

La société DIVALEE

Monsieur Didier FAUGERES

« Bon pour démission des fonctions de Présidente »

Bon pour démission des fonctions de présidente



Monsieur Cédric GAILLARDIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

